




Informations de base	
2002/0044(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007 Modification Décision 96/411/EC 1995/0250(CNS) Subject 3.10.30 Statistiques agricoles	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		JOVÉ PERES Salvador (GUE/NGL)	26/02/2002
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire		CASACA Paulo (PSE)	16/04/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	2456	2002-10-14	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Eurostat - Statistiques européennes			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2002	Publication de la proposition législative	COM(2002)0080 	Résumé
27/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/07/2002	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé

11/07/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0260/2002	
03/09/2002	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0383/2002	Résumé
14/10/2002	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
21/10/2002	Signature de l'acte final		
21/10/2002	Fin de la procédure au Parlement		
29/10/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0044(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 96/411/EC 1995/0250(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0260/2002	11/07/2002	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0383/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0028-0102 E	03/09/2002	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		COM(2002)0079 	13/02/2002	Résumé
Document de base législatif		COM(2002)0080  JO C 126 28.05.2002, p. 0403 E	13/02/2002	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

2002/0044(COD) - 13/02/2002 - Document annexé à la procédure

La Commission européenne a présenté au Parlement européen et au Conseil son Deuxième rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires (TAPAS). Le rapport se réfère tout d'abord à l'encadrement général dans lequel les actions TAPAS sont mises en oeuvre notamment celles issues des changements de la politique agricole commune. Il décrit ensuite synthétiquement les actions entreprises au cours de la période 1996-2002 en les classifiant selon les 3 catégories suivantes : allègement ; améliorations et applications nouvelles. L'état d'avancement, action par action, est également décrit d'une façon détaillée, les tableaux synoptiques des annexes 1 à 3 complétant les informations présentées dans le texte. En conclusion, des considérations à caractère général sont introduites. Il en résulte une évaluation positive des travaux entamés et l'exposition des arguments qui militent en faveur de la poursuite des efforts d'adaptation du système statistique communautaire. Ainsi la poursuite des actions TAPAS au cours de la période 2003-2007 est proposée.

Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

2002/0044(COD) - 21/10/2002 - Acte final

OBJECTIF : améliorer les statistiques agricoles communautaires. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 1919/2002/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU : le Conseil a adopté la décision à l'unanimité (les délégations allemande et suédoise s'étant abstenues) après avis du Parlement européen rendu en première lecture. Cette décision prolonge jusqu'en 2007 l'action entreprise en vue d'améliorer le système de statistiques agricoles. Dans une déclaration, la Commission souligne la nécessité d'inclure des projets présentant un intérêt communautaire manifeste dans le cadre des plans d'action techniques pour l'amélioration des statistiques agricoles (TAPAS) de la Communauté. ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/11/2002.

Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

2002/0044(COD) - 13/02/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger l'outil mis en place par la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU : la décision 96/411/CE a mis à la disposition des services de la Commission un outil flexible qui permet d'adapter les applications statistiques à l'évolution des besoins d'information. Cet outil a permis de favoriser le processus d'adaptation du système des statistiques agricoles communautaires à l'évolution des besoins en information statistique de la Politique Agricole Commune. La prolongation de cet effort dans les années à venir est envisagée, notamment pour prendre en considération, d'une part, les évolutions prévisibles de la PAC et, d'autre part, l'élargissement de l'Union qui augmentera significativement le nombre des États membres ayant, potentiellement, un besoin important en termes d'adaptation de leurs statistiques agricoles. La Commission propose donc une prolongation de l'outil mis en place par la décision 96/411/CE jusqu'à l'année 2007, de façon à accompagner le programme statistique communautaire 2003-2007.

Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

2002/0044(COD) - 03/09/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Salvador JOVÉ PERES (GUE/NGL, E), le Parlement européen a approuvé la proposition de décision sans modifications.